



**Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté
du Lundi 23 mars 2009 à 18 H 30 – Espace Bernard Gavoty à Brignoles**

L'an deux mille neuf, le vingt trois mars à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Comté de Provence, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle Bernard Gavoty, sous la présidence de Monsieur Claude GILARDO, Président.

Présents : MME Aurélie AGNEL, M. Jean-Louis ALENA, M. Eric AUDIBERT, M. Serge BALDECCHI, M. Saïd BENSALD, M. Jean BROQUIER, M. Paul CASTELLAN, MME Dina CHAFFAUT, MME Christiane COUMOUL, M. Romain DEBRAY, M. Claude GILARDO, M. Richard GINESY, M. Gérard GRIMALT, M. Régis GUILLEMETTE, M. Maurice IMBALZANO, M. Jean-Bernard JANER, M. Michaël LATZ, M. Serge LOUDES, MME Estelle MARTIN, M. Georges MARZIANO, MME Sylvie MASSIMI, M. Roger MONDANI, M. Jérémie MOUTTET, M. Guy NOEL, MME Brigitte PANIZZA, M. Patrick PARIS, M. Jacques PAUL, M. Jean RIGAUD, MME Michèle ROATTINO, M. Daniel ROUX, MME Nicole RULLAN, M. Jean-Pierre SIAU, M. Jean-Pierre SIRIEIX, M. Bernard VAILLOT, M. René VERLAQUE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Cyrille BOURHIS à M. Richard GINESY, M. Francis CARMAGNOLE à M. Roger MONDANI, M. Jacques DONADEY à M. Guy NOEL, M. Jean-François FOURCADE à M. Jacques PAUL, M. Hubert GARNIER à M. Serge BALDECCHI, M. Marc HAKENHOLZ à M. Patrick PARIS, M. Bernard HERAUD à M. Jean-Louis ALENA, MME Djamila MEHIDI à Claude GILARDO, M. Jean-Louis PERDOMO à M. Gérard GRIMALT, M. Christian RIOLI à MME Dina CHAFFAUT, MME Claudine RUIZ à M. Jean BROQUIER, M. René SIMEON à MME Nicole RULLAN, MME Josette VILLAESPESA à MME Sylvie MASSIMI, M. Jean-Pierre VERAN à MME Brigitte PANIZZA

Absents excusés : M. Pascal LOQUES, M. Claude SEBON

La séance est ouverte à 18h30.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Louis ALENA

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 février 2009 :

Le compte-rendu de la séance du 9 février est approuvé à l'unanimité.

N° 2009 – 20 – Budget primitif 2009

Rapporteur : M. GINESY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612 -1 à 9, et après le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil de Communauté du 9 février 2009, il est proposé d'adopter le budget primitif 2009, par nature.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2009 par nature, par 44 voix pour, 3 abstentions et 2 contre.

Les différents postes de dépenses et de recettes s'équilibrent, en section de fonctionnement et d'investissement, pour un montant total de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 13 849 820 €
Recettes : 13 849 820 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 9 706 730 €
Recettes : 9 706 730 €

N° 2009 – 21 – Budget primitif 2009 – Budget annexe du Pôle d’activités de Nicopolis à Brignoles

Rapporteur : M. GINESY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L1612 -1 à 9, à la délibération n°2007-14 du Conseil de Communauté du 26 mars 2007 créant le budget annexe du Pôle d’activités de Nicopolis à Brignoles, et après le débat d’orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil de Communauté du 9 février 2009, il est proposé d’adopter le budget primitif 2009 du budget annexe du Pôle d’activités de Nicopolis à Brignoles, par nature.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, adopte, à l’unanimité, le budget primitif 2009 du budget annexe du Pôle d’activités de Nicopolis à Brignoles, par nature.

Les différents postes de dépenses et de recettes s’équilibrent, en section de fonctionnement et d’investissement, pour un montant total de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 620 800 €

Recettes : 3 620 800 €

SECTION D’INVESTISSEMENT:

Dépenses : 1 739 500 €

Recettes : 1 739 500 €

N° 2009 – 22 – Budget primitif 2009 – Budget annexe de la ZAE des Ferrages à Tourves

Rapporteur : M. GINESY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L1612 -1 à 9, à la délibération n°2007-14 du Conseil de Communauté du 26 mars 2007 créant le budget annexe du Pôle d’activités de Nicopolis à Brignoles, et après le débat d’orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil de Communauté du 9 février 2009, il est proposé d’adopter le budget primitif 2009 du budget annexe de la ZAE des Ferrages à Tourves, par nature.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, adopte, à l’unanimité, le budget primitif 2009 du budget annexe de la ZAE des Ferrages à Tourves, par nature.

Les différents postes de dépenses et de recettes représentent, en section de fonctionnement et d’investissement, un montant total de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 228 314 €

Recettes : 228 314 €

SECTION D’INVESTISSEMENT:

Dépenses : 132 004 €

Recettes : 182 008 €

N° 2009 – 23 – Taxe Professionnelle – Produit attendu

Rapporteur : M. GINESY

La Taxe Professionnelle Unique (TPU) avec DGF bonifiée a été instituée à compter du 1^{er} janvier 2004, par délibération du Conseil de Communauté du 13 novembre 2003.

Conformément au Code Général des Impôts, et notamment l’article 1636 B *sexies*, « seul le *Conseil de Communauté* a compétence pour voter chaque année, par une délibération distincte de celle approuvant le budget prévisionnel, les taux d’imposition directe à percevoir au profit de cette collectivité territoriale ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, adopte, à l’unanimité, le taux de la Taxe Professionnelle de 23,91% pour un produit attendu de 8 494 076 € au titre de l’exercice 2009.

La recette correspondante est inscrite au Budget 2009.

N° 2009 – 24 – Attribution de compensation 2009 et suivantes – Nouveau montant et modalités de versement par mensualité

Rapporteur : M. GINESY

La Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges, réunie le 19 janvier 2009, a fixé à 30 029.81 € le montant du transfert de charges de la Commune de Tourves à la Communauté de Communes du Comté de Provence pour la réalisation du Musée « des Gueules Rouges ».

Chaque Commune membre a approuvé, par délibération, le rapport de la C.L.E.T.C. et le montant du transfert de charges de la Commune de Tourves, et validé le nouveau montant de l'attribution de compensation, à compter de 2009.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité :

- les nouveaux montants des attributions de compensation pour l'année 2009 et suivantes,
- la répartition des paiements mensuels pour l'année 2009 :

COMMUNES	Montant réactualisé à partir de 2008	Montant réactualisé en 2009, après rapport de la C.L.E.T.C.	Montant réglé en janvier 2009	Montant mensuel de février et mars 2009	Montant mensuel d'avril à novembre 2009	Montant de décembre 2009
BRIGNOLES	6 703 911	6 703 911,00	624 912	552 636	552 636	552 639,00
CAMPS LA SOURCE	19 717	19 717,00	1 770	1 632	1 632	1 627,00
CARCES	348 364	348 364,00	30 898	28 860	28 860	28 866,00
CHATEAUVERT	4 305	4 305,00	363	358	358	362,00
CORRENS	52 446	52 446,00	4 443	4 364	4 364	4 363,00
COTIGNAC	196 260	196 260,00	17 639	16 238	16 238	16 241,00
ENTRECASTEAUX	2 419	2 419,00	263	196	196	196,00
LA CELLE	110 475	110 475,00	9 320	9 196	9 196	9 195,00
LE VAL	301 908	301 908,00	26 358	25 050	25 050	25 050,00
MONTFORT S/ARGENS	32 877	32 877,00	2 819	2 733	2 733	2 728,00
ST ANTONIN DU VAR	9 547	9 547,00	804	795	795	793,00
TOURVES	303 632	273 602,19	27 445	25 108	21 771	21 773,19
VINS S/CARAMY	220 435	220 435,00	23 818	17 874	17 874	17 877,00
TOTAL	8 306 296	8 276 266,19	770 852	685 040	681 703	681 710,19

- les modalités de versement, par mensualité, des années 2010 et suivantes, présentées ci-après :

COMMUNES	Montant réactualisé en 2009, après rapport de la C.L.E.T.C.	Montant mensuel de janvier à novembre 2009	Montant de décembre 2009
BRIGNOLES	6 703 911,00	558 659	558 662,00
CAMPS LA SOURCE	19 717,00	1 643	1 644,00
CARCES	348 364,00	29 030	29 034,00
CHATEAUVERT	4 305,00	359	356,00
CORRENS	52 446,00	4 370	4 376,00
COTIGNAC	196 260,00	16 355	16 355,00
ENTRECASTEAUX	2 419,00	202	197,00
LA CELLE	110 475,00	9 206	9 209,00
LE VAL	301 908,00	25 159	25 159,00
MONTFORT S/ARGENS	32 877,00	2 740	2 737,00
ST ANTONIN DU VAR	9 547,00	796	791,00
TOURVES	273 602,19	22 800	22 802,19
VINS S/CARAMY	220 435,00	18 370	18 365,00
TOTAL	8 276 266,19	689 689	689 687,19

Les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget 2009 et le seront aux suivants.

N° 2009 – 25 – Marché M2008-11 Fourniture, pose et entretien de la signalétique de la Communauté de Communes : Autorisation au Président à signer le marché

Rapporteur : M. GINESY

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et notamment ses compétences en matière de développement économique et conformément au Code des Marchés Publics, il a été lancé un marché M2008-11 pour la « Fourniture, pose et entretien de la signalétique pour la Communauté de Communes ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le marché M2008-11 « Rédaction Fourniture, pose et entretien de la signalétique pour la Communauté de Communes du Comté de Provence », avec l'entreprise Action Sud Marketing, sise 940, avenue des chênes verts – Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles, représentée par son gérant M. Patrick GARRUS, pour un montant annuel H.T., minimum de 3 000 € et maximum de 50 000 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009 et le seront aux suivants.

N° 2009 – 26 – Marché M2009-02 – Rédaction, conception, impression et distribution d'un journal intercommunal : Autorisation au Président à signer le marché

Rapporteur : M. BALDECCHI

Conformément à la délibération n° 2009 - 12 du Conseil de Communauté du 9 février 2009 approuvant la création d'un journal intercommunal de la Communauté de Communes, il a été lancé un marché M2009-02 pour la « Rédaction, conception, impression et distribution d'un journal intercommunal ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer le marché M2009-02 « Rédaction, conception, impression et distribution d'un journal intercommunal pour la Communauté de Communes du Comté de Provence », avec la SARL STRATIS, sise 951, avenue Lavallée – ZI Toulon Est – BP 243 – 83078 TOULON, représentée par son gérant M. Gilles ASCENCIO, pour un montant annuel H.T., minimum de 5 000 € et maximum de 50 000 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009 et le seront aux suivants.

N° 2009 – 27 – Aire d'accueil des gens du voyage à Brignoles – Modification de l'autorisation de programme n°011

Rapporteur : M. GINESY

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et notamment ses compétences en matière de logement social dont « la création, la gestion et l'entretien d'aires d'accueil à destination des gens du voyage », une autorisation de programme a été adoptée par délibération du Conseil de Communauté du 27 mars 2006.

Après révision des crédits de paiement, par délibération, en mars et septembre 2008, il convient de réajuster les crédits de paiement consommés en 2008, d'intégrer les écritures comptables d'avance forfaitaire qui se compensent en dépense et en recette, et d'intégrer un avenant sur les clôtures.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la modification de l'autorisation de programme n°011 « création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage » comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Opération n° 011 : Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage					
Montant TTC : 2 802 067 €					
	2006	2007	2008	2009	TOTAL
Crédits de paiements TTC	21 596	37 822	1 392 649	1 350 000	2 802 067
Montants de l'opération HT	18 057	31 623	1 164 423	1 128 763	2 342 866
ESTIMATION RECETTES					
Remboursement avance forfaitaire			68 646		68 646
Département			31 020		31 020
CAF			59 241	63 297	122 538
Etat			213 420	213 420	426 840
Autofinancement CCCP	18 057	31 623	823 116	821 026	1 693 822
TOTAL ESTIMATION RECETTES HT	18 057	31 623	1 164 423	1 128 763	2 342 866

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009.

N° 2009 – 28 – Musée des Gueules Rouges à Tourves – Modification de l'autorisation de programme n°012

Rapporteur : M. GINESY

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et notamment ses compétences en matière culturelle, une autorisation de programme a été adoptée par délibération du Conseil de Communauté du 27 mars 2006.

Après révision des crédits de paiement, par délibération, en novembre 2007 et mars 2008, il convient de réajuster les crédits de paiement consommés en 2008, d'intégrer les montants des coûts estimés pour la réalisation de la muséographie et de solliciter des subventions auprès des Collectivités partenaires.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, par 39 voix pour, 9 abstentions et 1 contre :

- **de réviser les crédits de paiement de l'autorisation de programme n°012 - Musée des Gueules Rouges à Tourves pour ajuster les crédits de paiements 2008 à la consommation réelle et prendre en compte les montants des coûts estimés pour la réalisation de la muséographie, selon le tableau ci-après :**

Opération n°012 : Musée des Gueules Rouges à Tourves					
Autorisation de programme montant maximal : 4 370 199 € TTC					
Crédits de paiements	2006	2007	2008	2009	TOTAL
En euros T.T.C.	6 179	140 183	1 372 737	2 851 100	4 370 199
En euros H.T.	5 166	117 210	1 147 773	2 383 863	3 654 012
Ressources envisagées HT	2006	2007	2008	2009	TOTAL
Subvention d'Etat (DDR)	0	0	106 414	248 298	354 712
Subvention Région attribuée	0	0	180 205	447 938	628 143
Subvention Région - Muséographie				174 000	174 000
Subvention Département attribuée	0	0	250 342	320 175	570 517
Subvention Département - Muséographie				290 000	290 000
Commune de Tourves attribuée	0	0	151 031	386 300	537 331
Subvention Fondation Crédit Agricole				75 000	75 000
Autofinancement Communauté de Communes	5 166	117 210	459 783	442 152	1 024 311
Total TTC ressources envisagées	5 166	117 210	1 147 773	2 383 863	3 654 012

- d'autoriser le Président à demander des subventions au taux le plus élevé possible au Conseil Régional, au Conseil Général, à l'Etat et à toute autre Collectivité,
- d'autoriser le Président à lancer le marché pour la maîtrise d'œuvre concernant la muséographie et le marché pour la réalisation de cette muséographie.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2009.

N° 2009 – 29 – Budget 2008 – Clôture de l'autorisation de programme n°014 – Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles – Création de la Voirie Nord – Secteur 2

Rapporteur : M. GINESY

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et notamment ses compétences en matière de développement économique, une autorisation de programme a été adoptée (délibérations n° 2007 – 50 et 2007 – 73 des Conseils de Communauté des 26 juin et 30 juillet 2007) pour la création de la Voirie Nord – Secteur 2 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles – commercialisation de 27 lots, et modifiée par délibération n° 2008 – 31 du Conseil de Communauté du 3 mars 2008.

Les travaux d'aménagement étant terminés, il convient de clôturer cette dernière après ajustement au montant définitif de la révision des prix.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de clôturer l'autorisation de programme n° 014 : Secteur 2 – Voirie Nord du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles, après ajustement au montant définitif de la révision des prix, conformément au tableau ci-après :

Opération n° 014 : Secteur 2 - Voirie Nord Pôle d'activités de Nicopolis				
	2007	2008	Reste à réaliser 2008	TOTAL
ESTIMATION DEPENSES				
Crédits de paiement TTC	985 321,18	1 685 886,69	12 269,55	2 683 477,42
Montants de l'opération HT	823 847,14	1 409 604,26	10 258,82	2 243 710,22
ESTIMATION RECETTES HT				
Conseil Général	295 500,00	297 167,85	77 180,15	669 848,00
Communauté de Communes	528 347,14	1 112 436,41	-66 921,33	1 573 862,22
Total	823 847,14	1 409 604,26	10 258,82	2 243 710,22

N° 2009 – 30 – Salle des congrès multi accueil (congrès, culture, spectacles,...) : Annulation de l'autorisation de programme – Opération n°018

Rapporteur : M. GINESY

Par délibérations n°2007 - 18 du Conseil de Communauté du 26 mars 2007 et n°2008 – 34 du Conseil de Communauté du 3 mars 2008, le principe de lancement d'une étude de programmation permettant de définir le cahier des charges relatif au projet de construction d'une salle des congrès multi accueil (congrès, culture, spectacles, ...) et l'autorisation de programme correspondante ont été adoptés.

En raison d'une révision des priorités sur les projets d'investissement, il s'avère que la réalisation de cette opération n'a plus lieu d'être ; il convient d'annuler l'autorisation de programme pour l'opération n°018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'annuler l'autorisation de programme pour la réalisation d'une salle des congrès multi accueil (congrès, culture, spectacles,...) – opération n°018.

N° 2009 – 31 – Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles – Annulation de l'autorisation de programme pour le parking Poids Lourds : opération n°022

Rapporteur : M. GINESY

Par délibération n°2008 – 35 du Conseil de Communauté du 3 mars 2008, le principe de création d'un parking Poids Lourds sur le Pôle d'activités de Nicopolis et l'autorisation de programme correspondante ont été adoptés.

En raison d'une révision des priorités sur les projets d'investissement, il s'avère que la réalisation de cette opération n'a plus lieu d'être ; il convient d'annuler l'autorisation de programme pour l'opération n°022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, par 47 voix pour et 2 contre, d'annuler l'autorisation de programme pour le parking poids lourds : opération n°022.

N° 2009 – 32 – Musée des Gueules Rouges à Tourves – Acquisition de parcelles de la Commune de Tourves par la Communauté de Communes : autorisation au Président à signer l'acte

Rapporteur : M. CASTELLAN

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, notamment ses compétences en matière culturelle, la délibération du Conseil de Communauté du 27 février 2006 a approuvé le transfert de la maîtrise d'ouvrage du Musée des Gueules Rouges de la Commune de Tourves à la Communauté de Communes.

Par délibération du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2008, la Commune de Tourves a décidé de céder pour l'euro symbolique, au lieudit « Le Laou », avenue Gambetta :

- une parcelle bâtie et non bâtie figurant au cadastre, Section E n°1666, d'une superficie de 3 281 m²,
- une parcelle bâtie figurant au cadastre, Section E n°1667, d'une superficie de 810 m²,
- une parcelle non bâtie figurant au cadastre, Section E n°1590, d'une superficie de 1929 m².

Il convient d'approuver la cession et d'autoriser le Président à signer les actes afférents.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, par 47 voix pour et 2 abstentions :

- **d'approuver la cession pour l'euro symbolique, par la Commune de Tourves, des parcelles cadastrées Section E n°1666, 1667 et 1590, pour la réalisation, par la Communauté de Communes du Comté de Provence, de l'ensemble muséographique dit « du Musée des Gueules Rouges »,**
- **d'autoriser le Président à signer les actes afférents avec la Commune de Tourves, représentée par son Maire, Monsieur Paul CASTELLAN.**

N° 2009 – 33 – Syndicat Mixte du PIDAF du Pays Brignolais – Participation de la Communauté de Communes à l'investissement dans le cadre de la programmation de travaux 2009

Rapporteur : MME ROATTINO

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et notamment ses compétences en matière d'« Entretien des forêts et des rivières faisant l'objet de plans intercommunaux de débroussaillage (PIDAF) soit de contrats de rivières, soit de plans d'entretien décidés par le Conseil de Communauté », la Communauté de Communes participe à hauteur de 20 % de l'investissement portant sur la programmation 2009 - réalisation de la piste DFCI Bras/Châteauvert, pour la partie Châteauvert.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la participation de la Communauté de Communes du Comté de Provence à l'investissement dans le cadre de la programmation de travaux 2009 du Syndicat Mixte du PIDAF du Pays Brignolais, pour un montant de 10 958.38 €

Etat des décisions prises par le Bureau et le Président
par délégation du Conseil de Communauté,
conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

✓ **Ventes de terrains et autorisation au Président à signer les actes :**

- Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles
- LA POSTE, centre de tri du courrier
- CAMIONS BRIGNOLES SERVICES, garage PL sous l'enseigne RENAULT TRUCKS
- SARL B3R EUROPARTNERS - changement de parcelle

- ZAE les Ferrages à Tourves
- Etude Vaudey, GER, SCP KINE BALNEO, vente de 3 lots à prendre sur le lot 1

✓ **Approbation de conventions pour le prêt des tentes de réception :**

- Commune de Montfort S/Argens – 1 tente du 6 au 9 février 2009
- Commune d'Entrecasteaux – 5 tentes du 27 au 31 mars 2009
- Commune de Correns – 10 tentes du 2 au 7 avril 2009

✓ **Attribution d'aides aux particuliers pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel dans le cadre du Plan Local Energies Renouvelables du Comté de Provence :**

- Commune de Cotignac : 500 € à M. Arnfried KIELMANN
- Commune du Val : 500 € à M. Christophe LOSTH
- Commune de Carcès : 500 € à M. Guy VILLAUDIÈRE
- Commune de Brignoles : 500 € à Mme Françoise BONNEAU
500 € à M. Sébastien KRAUS
500 € à M. Jean-Luc SERAZIO
500 € à Mme Lucienne SERAZIO
- Commune de St-Antonin : 500 € à Mme Marie-Pierre CAILLE
- Commune de Montfort : 500 € à Mme M. FABRE WILKINSON

✓ **Attribution d'aides aux particuliers pour l'embellissement des centres anciens et cœurs de village :**

- Commune de Brignoles : 1 000 € à Melle Bérengère DE CELLES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.